



Atelier sur le milieu riverain forestier

Shawinigan, 21 et 22 novembre 2001

Perspective industrielle

présentée par

Paul Patry, ing.f.
Directeur Foresterie – Lac St-Jean
Abitibi-Consolidated Inc.



Contenu

- Objectif
- ACI – Forêt Lac St-Jean
- Contexte – bandes riveraines
- Méthodes de récolte actuelles
- Nouveau prototype
- Constats
- Enjeux et conclusion

1. Objectifs

- Présenter une vue d'ensemble de l'opération de traitement des bandes riveraines chez ACI- Forêt lac St-Jean.
- Présenter la problématique associée aux différentes méthodes et proposer certaines pistes de solutions.



2. ACI – Forêt Lac St-Jean



1 875 employés

Forêt : 625

Scieries : 900

Pâte kraft : 350

Silviculture : 675

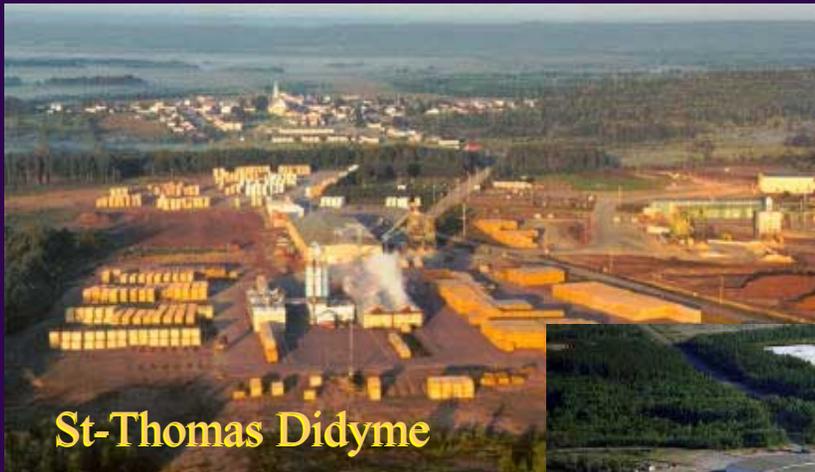
5 Camps forestiers

7 Scieries (1 partenariat avec Atikamekws)

4 Usines de rabotage

1 Usine aboutage

1 Usine de pâte



St-Thomas Didyme

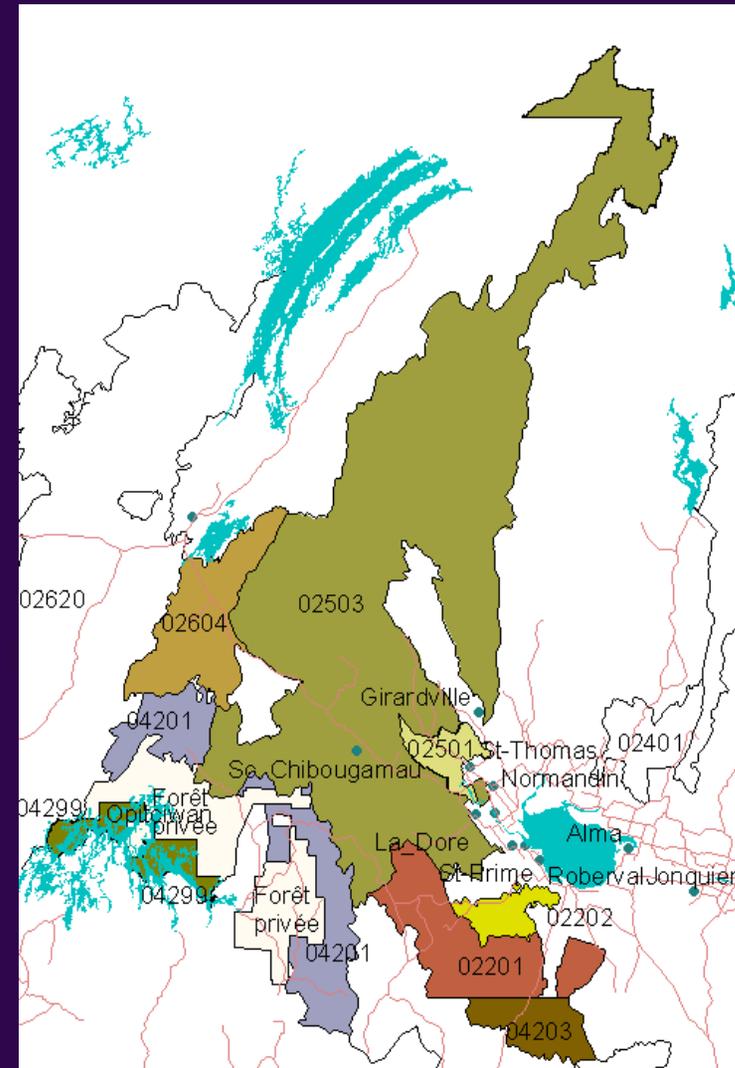


Usine pâte - St-Félicien



2. ACI – Forêt Lac St-Jean

- Mandataire de gestion
- En charge de (9) secteurs vs opérations et aménagement forestier
- Opérations de récolte intégrées; plusieurs utilisateurs
 - Sciage résineux et feuillus
 - Pâte bouleau et peuplier
 - Déroulage bouleau et peuplier
 - Poteaux – Pin



2. ACI – Forêt Lac St-Jean

Mandataire d'opération

- **2,900,000 m³/an**



- **50 % bois en longueur**
- **50 % bois tronçonné**

3. Contexte – bandes riveraines

- Possibilité forestière associée au traitement bandes riveraines
 - Environ 6 % de la superficie forestière productive
 - 120,000 m³ /an
- Utilisée comme séparateurs : 20 m + 40 m (sauf lacs)
 - Un seul côté de la bande traité lors de CPRS
 - Retour récolte (20 m): lorsque régénération a atteint 3 m
- Actuellement (7) équipes affectées à récolte bandes riveraines
 - Méthode conventionnelle (abattage manuel et débusqueuse)

Normes

- RNI - Article 4

« Le titulaire d'un permis d'intervention peut récolter des arbres se trouvant dans la lisière boisée... Toutefois, il ne doit réduire le nombre de tiges vivantes debout par hectare à moins de 500 tiges toutes essences, ayant un diamètre de 10 cm et plus... »
- Loi sur les forêts – Article 27

« Nul ne peut passer avec une machine servant à une activité d'aménagement forestier, dans la lisière boisée de 20 mètres établie pour la protection des rives, des lacs et des cours d'eau ... sauf pour la construction d'un chemin ou la mise en place d'infrastructures »

3. Contexte – bandes riveraines

- Méthodologie utilisée
 - Avant traitement:
 - 135 m³ / ha
 - 125 dm³ / tige
 - 900 à 1,000 tiges/ha
 - Prélèvement moyen:
 - 40 à 50 (%) de tiges commerciales
 - Peuplement résiduel moyen :
 - 500 tiges /ha
 - Espacement moyen: 4m X 4m

4.1 Conventionnel (abattage manuel et débusqueuse)

- 100 % de notre opération actuelle
- Production environ 250 m³/sem.

Avantages

- Aucune machinerie ds bande
- Sélection tiges

Inconvénients

- Récolte hiver
- Relève main-œuvre
- Sécurité – accidents
- Non-intégré à opération
- Ébranchage – transport
- Coûts

4.0 Méthode de récolte 4.1 Conventionnel



4.2 Traitement mécanisé partiel (premier 7m)

- Environ 40 % de l'opération (800,000 m³)
- Traitement du 13 m résiduel - conventionnel

Avantages

- Intégré à opération CPRS
- Sécuritaire
- Hiver-été
- Coûts

Inconvénients

- Traitement partiel
- Rendement moindre pour conventionnel (13m résiduel)
- Mesurage (démêlage)

Multi-fonctionnelle à mat allongé

- Base d'ébrancheuse avec tête multi-fonctionnelle
- Circulation à l'extérieur de la bande
- Production supérieure : Prévisions = environ 800 m³ / sem.
- Traite 85 % bande (17 m)

Avantages

- Sécuritaire
- Aucun passage dans bande
- Protection régénération
- Bois ébranché-tronçonné
- Hiver-été
- Coûts

Inconvénients

- Main-œuvre spécialisée
- Investissement initial important

5.0 Nouveau prototype



5.0 Nouveau prototype Bande traitée



- Les bandes riveraines ne renversent pas toutes (chablis); il ne faut pas généraliser !
- Lors de chablis : non-traitées renversent autant que les traitées
 - Plus de pertes de fibre dans les non-traitées
 - Effet dominos et emprise du vent
- Chablis - fonction de plusieurs facteurs:
 - Dépend orientation de la bande vs vents dominants
 - Lac St-Jean : Côté ouest des bandes orientées nord-sud, sont plus affectées par chablis

- Chablis fonction de plusieurs facteurs (suite) :
 - Topographie, exposition vents, essence, âge peuplement, densité peuplements etc.
- Traitement bandes doit suivre CPRS de près:
 - Protection régénération et plantation
 - Logistique opérationnelle
 - (%) chablis augmente avec le temps

6.0 Constats généraux

Il faut différencier divers types de bandes riveraines; l'aspect visuel peut être trompeur !

- Grands lacs vs petits lacs, marais
- Rivière vs ruisseau



Marais non-traité



Petit lac traité

6.0 Constats généraux



Ruisseau traité

Corridor routier non-traité



- Enjeux
 - Maintien interventions de récolte dans bandes riveraines avec impact minimum sur biodiversité
 - Maintien de la possibilité forestière associée au traitement des bandes riveraines
 - Minimiser impact visuel sur paysage

- Conclusion

- Dans un contexte où des bandes riveraines de bois mature sont conservées, afin d'assurer la protection des habitats fauniques, aquatiques, de la qualité de l'eau et visuelle, il est préférable de traiter ces bandes.
- Ceci surtout, afin d'éviter des pertes de fibre considérable et de ses retombées pour la société et de réduire l'impact visuel sur le paysage.
- Cependant, dans un contexte d'amélioration continue des pratiques forestières, nous nous devons d'innover et d'adopter les méthodes qui permettent de concilier les différents objectifs .

Merci de votre attention !